



Historique du nouveau système de perception de la redevance

1 ^{er} janvier 2019	Entrée en vigueur du nouveau système de perception
4 mars 2018	Rejet de l'initiative "No Billag" par le peuple et les cantons
18 octobre 2017	Le Conseil fédéral fixe la date du changement de système au 1 ^{er} janvier 2019 et le montant de la redevance à 365 francs par année et par ménage privé.
10 mars 2017	SERAFE SA remporte l'adjudication en tant que nouvel organe de perception de la redevance.
1 ^{er} juillet 2016	Entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur la radio et la télévision (ORTV)
1 ^{er} juillet 2016	Entrée en vigueur de la loi révisée sur la radio et la télévision (LRTV)
14 juin 2015	Acceptation de la révision partielle de la LRTV par le peuple
26 janvier 2015	Le référendum contre la modification du 26 septembre 2014 de la LRTV aboutit.
8 octobre 2014	L'Union suisse des arts et métiers (USAM) lance un référendum contre la modification du 26 septembre 2014 de la LRTV.
26 septembre 2014	La Parlement adopte la révision partielle de la LRTV par 137 voix contre 99 (et 7 abstentions).
29 mai 2013	Message du Conseil fédéral sur la révision de la LRTV
Février 2010	Une motion de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) charge le Conseil fédéral d'élaborer un projet de nouveau système de perception de la redevance.
Janvier 2010	Rapport du Conseil fédéral proposant des solutions de remplacement à la redevance de réception
Février 2009	Postulat de la CTT-N demandant l'examen de solutions de remplacement à la redevance de réception